



## **CTL 13/12/2021**

### **Déclaration liminaire**

Avec une perte de pouvoir d'achat de 6 % en 2021, l'augmentation du smic rend caduque la ridicule « nouvelle carrière C » présentée l'été dernier et déjà ensevelie sous le salaire minimum. Dès le début de l'année, le pied de grille B (indice 343) passera à son tour sous le smic ! A ce rythme, très rapidement, le premier échelon de la carrière A (titulaire), 390, sera également smicardisé. L'exécutif refuse obstinément la prise en compte de la valeur du point d'indice. C'est la notion même de carrière qui est ainsi remise en cause à l'heure où tous les voisins de la France augmentent, parfois massivement, leurs fonctionnaires. FO revendique un rattrapage massif, la reconstruction des grilles et l'indexation de la valeur du point sur l'inflation.

Localement, FO dénonce les atteintes portées aux missions et aux conditions de travail à travers le NRP et les relocalisations. Ces fermetures, ces dislocations des structures et cette grande braderie des missions sont d'ores et déjà des échecs.

Comme si cela ne suffisait pas, l'administration organise le rationnement des surfaces et l'entassement des agents, à la CAE comme sur les sites accueillant les SGC (Services de gestion comptable). FO dénonce ces projets qui remettent gravement en cause les conditions de travail.

Concernant les « ponts naturels », FO-DGFIP demande que comme dans la plupart des départements, que les trois possibles soient accordés, 15 juillet inclus.

Le sujet de l'APRDV (accueil physique sur rdv) est révélateur de l'alignement sur les méthodes du privé comme le contingentement strict des durées d'accueil, physiques ou téléphoniques. Quelles seront pour les agents les conséquences du non-respect de ces durées pré-définies ?

Cette nouvelle application des pratiques du secteur commercial au service public est une impasse que FO-DGFIP dénonce fermement.